

4 LES AIDES FINANCIÈRES

La réalisation de retenues collinaires peut faire l'objet d'un financement partiel par l'APICAN.

APICAN

209, rue Auguste Bénébig
Haut-Magenta 98800 - Nouméa
Tél. 25 51 05



Pour tous renseignements complémentaires

Centre Administratif de la province Sud
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT RURAL

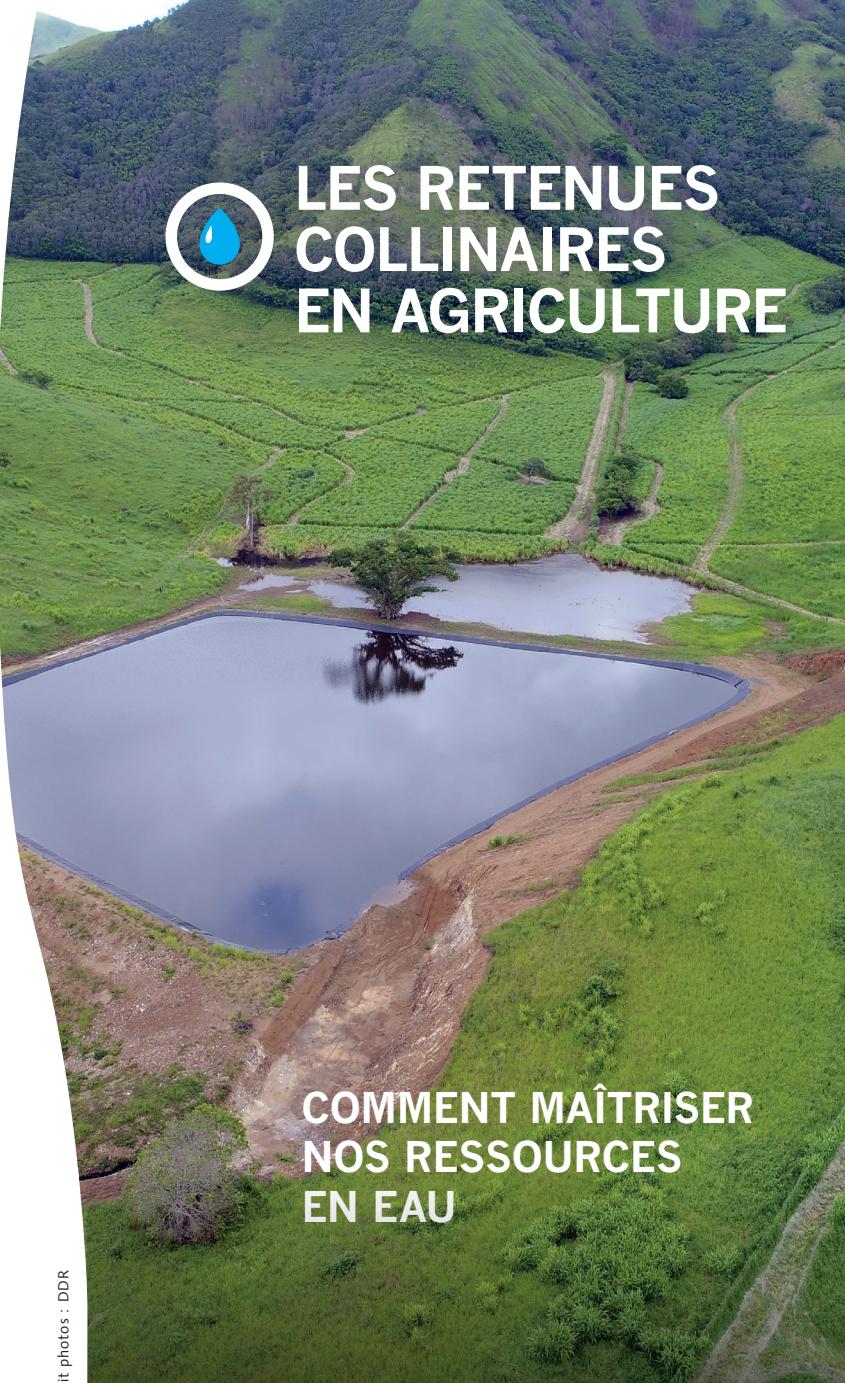
6, route des Artifices
Baie de la Moselle
98800 Nouméa

Service de la Sylviculture, de l'Eau
et de la Lutte contre l'Érosion (SSELCE)

BP L1 - 98846 Nouméa

ddr.contact@province-sud.nc

- ➔ Nouméa 20 38 50
- ➔ Païta – Port-Laguerre .. 20 39 50
- ➔ La Foa 20 39 20
- ➔ Bourail 20 39 00



© 2018 - Crédit photos : DDR



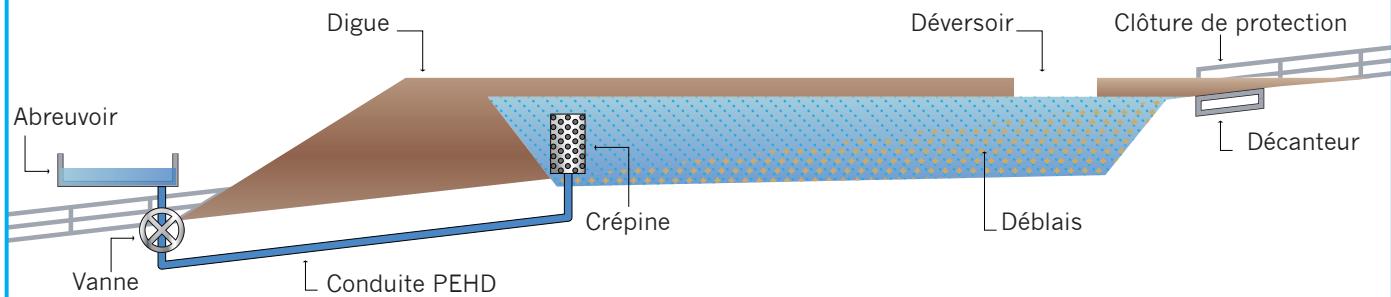
TOUT SAVOIR SUR

province-sud.nc |



1 LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA RETENUE

AVANT L'IMPLANTATION DE L'OUVRAGE, IL FAUT BIEN CHOISIR SON SITE ; POUR CELA, VOUS POUVEZ VOUS RAPPROCHER DES TECHNICIENS DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT RURAL.



→ LE VOLUME D'EAU STOCKÉ

Il doit être suffisant pour couvrir les besoins en abreuvement et/ou en irrigation, pendant la saison sèche.

À titre indicatif :

→ les besoins en eau pour l'irrigation sont d'environ 1 200 m²/ha/mois,

→ les pertes par infiltration et évaporation peuvent être de 6 à 7 mm/jour, soit environ un mètre pour 5 mois sans réapprovisionnement.

→ LA PROFONDEUR DE LA RETENUE

La profondeur optimale devrait être de 5 m environ, pour une hauteur d'eau minimum de 4 m ; ce qui est un bon compromis technico-économique.

De plus, une bonne profondeur améliore la qualité de l'eau et limite le développement des plantes aquatiques invasives.



2 → LES OUVRAGES PROTECTIONS DE LA RETENUE

→ LE DÉCANTEUR

Construit en amont de l'ouvrage, il permet de piéger les particules fines provenant de l'érosion du bassin versant de la retenue. De plus il facilite l'évacuation de ces matériaux et limite ainsi l'envasement de la retenue.



→ LE DÉVERSOIR

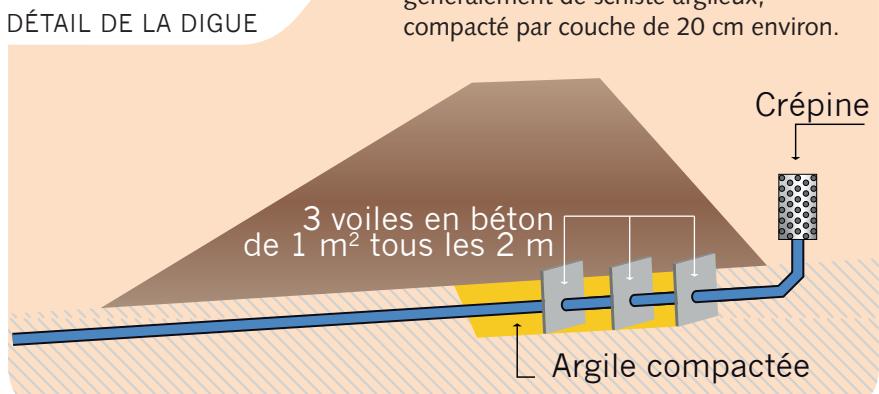
Implanté dans le terrain naturel, son rôle est d'évacuer le débit de crue afin d'éviter un débordement (destructeur) par-dessus la digue.

Ses dimensions se calculent en fonction de la surface, de la forme du bassin versant et des caractéristiques pluviométriques de la région.

→ LA CONDUITE DE PRISE ET LA CRÉPINE

La conduite alimente le réseau de distribution (irrigation et abreuvement), et permet de vidanger la retenue ce qui facilite les entretiens. Pour assurer une bonne étanchéité de la digue, la conduite doit être équipée de voiles « anti-renard » ou anti-fuite (voir : détail de la digue).

DÉTAIL DE LA DIGUE



Elle est constituée de remblai composé généralement de schiste argileux, compacté par couche de 20 cm environ.

→ LA CLÔTURE DE PROTECTION

Elle est nécessaire, car elle empêche aux animaux d'accéder à la retenue. Ainsi, les berges sont préservées du piétinement ; le brassage de la boue et les déjections sont évitées, assurant une meilleure qualité physique et bactériologique de l'eau.

3 →

LES MEMBRANES

Lorsque le sol n'est pas étanche, l'utilisation de membranes en polyéthylène, en PVC, ou bitumineuse peuvent être une bonne alternative à la construction de petits bassins. Au-delà de 3 000 m², le prix est dissuasif.

